



Fiche info:

Traduction et interprétation

La traduction et l'interprétation sont deux activités différentes : le traducteur est une personne qui traduit un texte écrit d'une langue à une autre, tandis que l'interprète traduit les propos d'un orateur en temps réel.

Faire appel aux services d'un traducteur

Si le volume de documents de votre organisation ne justifie pas l'embauche d'un traducteur interne, vous pouvez utiliser les services d'un traducteur pigiste. Un traducteur agréé possède une connaissance approfondie de la langue et a complété une formation rigoureuse. Vous trouverez des traducteurs qui travaillent dans divers domaines, comme les sciences, la technologie, le droit, la santé, l'économie, etc. Ils s'assurent de la rigueur grammaticale de la traduction et de sa formulation appropriée à l'usage voulu.

Une fois que vous avez trouvé un traducteur, préparez-vous à répondre à ses questions et à poser vous-même quelques questions. Vous trouverez quelques conseils et des indications de prix en consultant notre **outil pratique** « **Liste de vérification - traduction** ».

Faire appel aux services d'un interprète

L'interprétation permet à un orateur et aux autres participants d'utiliser la langue de leur choix. L'interprète doit se préparer à la conférence en fonction du sujet traité. Il existe deux types d'interprétation :

- Simultanée : l'interprétation est faite à l'intention de tous les participants au moment même où le conférencier parle (ce qui implique souvent l'utilisation d'équipement électronique).
- Consécutive : destiné à une personne ou à un petit groupe; l'interprète parle après l'orateur.

Une fois que vous avez trouvé un interprète, préparez-vous à répondre à ses questions et à poser vous-même quelques questions. Vous trouverez quelques conseils et des indications de prix en consultant notre **outil pratique** « **Liste de vérification – interprétation** ».

Pour trouver un traducteur ou un interprète

Visitez le site du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada au www.cttic.org. Vous pouvez consulter la liste des membres de votre association provinciale afin de trouver un traducteur ou interprète agréé qui répond à vos besoins précis.

Appui financier à la traduction et à l'interprétation

Lorsque vous présentez des demandes de financement, vous devez inclure tous les coûts reliés à l'exécution de votre projet en anglais et en français.

Le programme d'*Appui à l'interprétation et à la traduction* du ministère du Patrimoine canadien a pour but d'aider les organismes qui encouragent la participation des Canadiens et Canadiennes à des activités publiques dans les deux langues officielles ainsi que d'augmenter le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles. Pour en savoir plus, consultez le site Internet suivant :

Appui à l'interprétation et à la traduction – Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/mev-pdl-ait_f.cfm

Pour en savoir plus sur un programme semblable offert aux organismes du NouveauBrunswick, consultez l'adresse suivante :

Programme de traduction, Secrétariat à la Culture et au Sport – NouveauBrunswick
www.gnb.ca/0131/languages-f.asp